

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 9 novembre 2022. à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 3 novembre 2022

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et M. Dominique BERNAT - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS

PROCURATIONS : M. Dominique BERNAT o M. Olivier VILLETTELLE
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A CAP DANSE

Pour répondre à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid-19, le gouvernement avait déclaré un état d'urgence sanitaire, et mis en œuvre des mesures de lutte contre la propagation du virus, qui ont impacté et fragilisé particulièrement le tissu associatif.

Les associations sportives ont vu leurs activités réduites ou stoppées en fonction des différentes mesures restrictives et des périodes de confinement, les obligeant à s'adapter et modifier leur organisation. Les conséquences sont nombreuses sur le fonctionnement des associations sportives, une des plus marquantes est la baisse de souscription des licences.

L'association Cap Danse a été fortement impactée lors de la reprise des activités en septembre 2021. Les conséquences financières n'ont pas été moindres pour l'association.

Afin de soutenir l'association et d'encourager l'activité physique et sportive de la jeunesse, il est proposé de verser à Cap Danse, une aide financière d'un montant de 15 € par adhésion, pour la saison 2021-2022, pour les jeunes âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2021 qui habitent à Sorbiers.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7 .

Vu la loi 2000-321 du 12/04/2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à CAP DANSE d'un montant de 15 € par adhésion, pour la saison 2021-2022 aux conditions énumérées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers , le 10 novembre 2022

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Viviane Neel", written over a horizontal line.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.